

Conseil municipal du 21 mai 2024 (th 55039)

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont encore celles du mois de décembre 2023. Elles font état d'une population de 37'536 habitantes et habitants (en augmentation de 152 par rapport au trimestre précédent).

Quant au chômage¹, la Commune comptait 829 chômeur-euse-s à fin avril 2024 contre 852 à fin mars 2024, soit une diminution de 23 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 385 contre 394 à fin mars 2024, soit une diminution de 9 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'214 à fin avril 2024 contre 1'246 à fin mars 2024, soit une diminution de 32 personnes.

2 Tour de Romandie – un succès pour Vernier et pour les communes genevoises

Malgré les facéties de la météo, l'étape verniolane du Tour de Romandie, le 28 avril dernier, a été un vif succès.

La population a répondu présente pour voir s'affronter parmi les meilleurs coureurs du moment au sein des grandes équipes, mais aussi pour découvrir quelques-uns de nos espoirs nationaux.

Cette étape a aussi été l'occasion, pour des millions de téléspectateurs, de situer Vernier.

La manifestation aura également permis de démontrer l'engagement et la qualité de nos services municipaux qui ont œuvré en équipe sans ménager leurs efforts. Nos partenaires du jour n'ont pas manqué de relever la qualité de l'organisation. Le Conseil administratif souhaitait pouvoir publiquement remercier tous les collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué au bon déroulement de l'évènement.

3 Projet de tramway « tangentiel »

Par courrier du 30 avril 2024, Messieurs les Conseillers d'État Antonio HODGERS et Pierre MAUDET ont indiqué qu'une étude préliminaire visant à établir une ligne de tram tangentielle entre l'aéroport et Lancy et desservant Meyrin et Vernier allait être lancée.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la loi du 23 mars 2023 finançant le développement du réseau à l'horizon 2030. Ce dernier doit permettre de trouver des alternatives à la saturation du réseau sur certaines sections, dont celles affectant le centre-ville, mais aussi de desservir les principales zones d'habitat, d'emploi et d'équipement du canton.

Pour Vernier, cela signifie notamment une desserte connectant Les Avanchets à Châtelaine et une accessibilité renforcée à terme pour le Concorde espace culture avec une attractivité supplémentaire pour le pôle multimodal de Châtelaine.

4 Adoption de la loi 13402

Lors de sa session d'avril, le Grand conseil a adopté une loi 13'403 modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques. Ce projet, issu de la députation, a été amendé sur proposition du Conseil d'État, qui a « souhaité renforcer les baisses d'impôt » (rapport p. 6).

Comme vous le savez, l'ensemble des communes genevoises s'est adressé aux autorités cantonales afin que cette modification, à l'instar de celle qui a été effectuée en 1999, ne touche pas à la fiscalité communale. Elles n'ont pas été entendues.

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

La diminution fiscale pour les communes est estimée à CHF 108 millions, dont environ CHF 6 millions pour Vernier.

Le Conseil administratif regrette que la proposition de l'ACG n'ait pas été suivie. Indépendamment des considérations partisans, il considère que la décision de diminuer l'imposition au niveau communal devrait être prise par votre Conseil en toute connaissance, dans le cadre du processus budgétaire et sur la base de prévisions fiscales fiables et transparentes.

Il vous reviendra régulièrement afin que votre Conseil soit informé des conséquences de cette décision dans le cadre de la préparation du budget 2025.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications du Conseil administratif que j'ai eu l'honneur de partager avec vous pour la dernière fois de cette législature. J'aimerais vous remercier pour votre grande implication dans votre rôle de Présidente, une charge dont il convient d'évaluer à sa juste valeur l'importance dans la bonne conduite des affaires communales.